

à remédier à ses inconvéniens. Mr. d'Argenson pour qui les grands objets étoient faits, & qui ne trouvoit rien de bas dans les plus petits détails, quand ils intéressoient le bien de l'état, fut le premier qui reconnut qu'il ne devoit rien y avoir d'arbitraire sur cet objet, & qui fixa par diverses ordonnances non-seulement la qualité, l'espece & la quantité de toutes les parties d'habillement, d'équipement & d'armement des troupes, mais encore leurs proportions & leur forme „

“ Mr. le marechal de Saxe dit dans ses rêveries, que l'habillement des troupes est très dispendieux & très incommode : il voudroit que le soldat eut les cheveux courts, & une perruque de peau d'agneau d'Espagne pour le mauvais tems, un casque à la romaine au lieu du chapeau, une veste un peu ample avec une autre dessous, en forme de gillet, un manteau à la turque, avec le capuchon ; pour chaussure, des souliers d'un cuir délié ; de plus, des sandales ou galoches à semelles de bois de l'épaisseur d'un pouce ; & au premier Novembre, de gros bas de laine que le soldat chaufferoit par dessus les souliers & la guêtre, lesquels seroient arrêtés par le haut, & auroient des semelles d'un cuir mince, qui remonteroient un peu sur les côtés & sur le bout du pied, pour être ensuite chauffées dans les sandales. Mais, quelques lumineuses & salutaires que soient les idées de ce grand général sur cet objet, elles paroissent, à beaucoup d'égards trop éloignées de nos mœurs. Il seroit difficile d'habituer